Code criminel

J'aimerais consigner au compte rendu un exemple des lettres que j'ai reçues concernant cette disposition en particulier. J'ai reçu une lettre de Hanmer (Ontario) qui se lit ainsi:

Je m'oppose vigoureusement au bill C-51 pour les raisons suivantes.

Il est inadmissible que je doive payer \$10 pour un certificat d'enregistrement d'arme à feu destiné à prouver que je ne suis ni un criminel ni un dérangé mental.

Ce ne sont pas les propriétaires d'armes à feu respectueux de la loi qui ont fait des criminels ou des dérangés mentaux ce qu'ils sont. C'est au gouvernement qu'il incombe de s'occuper de ces gens et de ne pas agir comme si c'était de ma faute.

Pensez-vous vraiment que parce qu'un criminel ou un dérangé mental ne pourra obtenir de certificat d'enregistrement d'arme à feu, cela l'empêchera d'accomplir le forfait qu'il a l'intention de commettre de toute façon?

Ces frais de \$10 équivalent tout simplement à une escroquerie dont seront victimes les citoyens respectueux de la loi.

Le fait de glisser des dispositions législatives sur les armes à feu est tout à fait inacceptable avec d'autres probablement valables, en vue de faire adopter le tout par le Parlement est tout simplement une très mauvaise façon de gouverner—et rien d'autre que cela.

La prochaine lettre dont j'aimerais citer un extrait vient de Capreol, en Ontario, et dit ce qui suit:

Je m'oppose fortement au bill C-51 pour les raisons suivantes:

Pourquoi moi, qui suis un honnête citoyen, devrais-je payer \$10 pour obtenir un certificat d'acquisition d'arme à feu simplement pour prouver que je ne suis pas un criminel et que je ne suis pas mentalement instable.

A mon avis, le gouvernement n'a pas le droit de pénaliser tous les possesseurs de fusils sous prétexte qu'il y a des criminels et des psychopathes au Canada et qu'ils commettent parfois des erreurs.

Pourquoi ne pas imposer des sanctions plus sévères dans les cas où les armes à feu ont été illégalement utilisées, au lieu de choisir la solution de facilité et de traiter tous les Canadiens comme des criminels?

Pensez-vous vraiment qu'un certificat d'acquisition d'arme à feu empêchera un criminel ou une personne qui a des troubles mentaux, comme ce fut le cas lorsqu'il y a eu des fusillades dans les écoles, de commettre un crime? En aucune façon. Je suis certain qu'une fois qu'une telle personne a pris sa décision, aucun écrit ne la ferait changer d'avis.

A mon avis les frais de \$10 ne sont qu'un vol de la part du gouvernement pour recouvrer une partie de l'argent qu'il a dépensé pour mener ces divers sondages sur les armes à feu au Canada. Et que dire des employés engagés pour recevoir les demandes de certificat? Qui paiera leur salaire? Les frais ne sont que de \$10 maintenant, mais que seront-ils la prochaine fois, \$20 ou \$30?

J'ajoute qu'il est malhonnête de la part du gouvernement d'essayer de faire adopter une mesure inacceptable sur les armes à feu en même temps que d'autres mesures qui peuvent être valables, comme les mesures sur la tables d'écoute et les libérations conditionnelles.

Comme on l'a dit bien des fois pendant le débat, le bill comporte bien des aspects inacceptables, mais nous discutons d'un seul aspect pour l'instant. L'imposition d'un droit n'empêchera certes pas les criminels d'obtenir une arme à feu s'ils le désirent. Ce que je déplore quand nous adoptons divers genres de mesures à la Chambre, ce sont tous les pouvoirs qui sont conférés au gouverneur en conseil. Je déplore aussi les énormes complications qu'on accumule en adoptant mesure après mesure.

Une bonne partie des lois que contiennent actuellement les statuts du Canada devraient être supprimées. Il est temps d'examiner de façon approfondie certaines de ces lois. Nos statuts ressemblent à des fonds de commerce. Au fil des ans, un commerçant accumule des quantités de marchandises qu'il lui faut un jour liquider. La Chambre a, d'année en année, adopté des mesures législatives et cette accumulation et prolifération de lois et de règlements ont placé les Canadiens dans une camisole de force légale. Il est temps de repenser nos lois,

de les simplifier et d'abroger celles qui sont superflues ou périmées. Il est temps de libérer les Canadiens de leur camisole de force et de les débarrasser des contraintes de la bureaucatie. Il est temps pour le gouvernement d'alléger le fardeau des Canadiens.

• (1650)

J'espère que j'ai fait comprendre clairement les motifs pour lesquels je trouve ce bill particulièrement offensant. Ceux qui sont visés par le bill seront forcés de payer, de verser un droit, ce qui augmentera leurs frais s'ils veulent assurer un service. J'espère que le ministre approuvera l'amendement qui touche les citoyens respectueux des lois et qui ne devraient pas être pénalisés par cette mesure.

M. Leonard C. Jones (Moncton): Monsieur l'Orateur, l'orateur précédent avait parfaitement raison. Cette fichue disposition ne devrait pas être incluse au droit pénal. Elle ne relève pas essentiellement du droit pénal. Elle ne fera que permettre au gouvernement de nommer un plus grand nombre de bureaucrates. En fait, le gouvernement veut imposer une taxe aux personnes qui obtiennent un certificat leur permettant d'acheter des armes à feu ainsi qu'aux armuriers. Cette nouvelle mesure législative punirait les innocents, ceux qui n'ont pas de dossier judiciaire et qui ne sont pas des criminels. Cette disposition est contraire au droit pénal. Ceux qui paieront la taxe ne seront pas représentés; aussi, nous envisageons d'imposer une taxe sans représentation. Les marchands qui remplissent les divers formulaires et documents au lieu de payer une taxe, devraient en toucher une.

M. Mazankowski: C'est juste.

M. Jones: Je sais que des petits marchands sont payés pour percevoir les taxes de vente provinciales. En adoptant cette disposition, le gouvernement imposera une tâche pénible aux propriétaires de petites entreprises, aux dépens des contribuables. Cela créera un autre empire de bureaucrates, avec des administrateurs, du personnel et que sais-je. Un chef sera responsable des armes à feu, aidé d'un sous-chef, d'un sous-chef adjoint et ainsi de suite.

De toute façon, cette partie du bill ne devrait pas relever du code criminel. A franchement parler, je pense que cette question ne relève pas de la compétence de la Chambre. On ne devrait même pas en discuter. Le gouvernement devrait assumer les dépenses que représente la distribution des autorisations qu'il impose aux citoyens. Le gouvernement harcèle les petits commerçants en les obligeant à remplir un tas de formules et de déclarations. Ils reçoivent tous les mois des formules de Statitique Canada; s'ils ne répondent pas dans les jours qui suivent la réception, ils reçoivent une note d'Ottawa leur demandant les motifs de leur négligence. Certains de mes commettants ont reçu des formules après s'être retiré des affaires. On leur a dit d'indiquer «sans objet» dans les espaces appropriés. Je veux surtout en venir à la réflexion suivante: le Parlement n'a pas le droit d'adopter ce projet de loi. Nous ne devrions même pas débattre cette mesure.

L'Orateur suppléant (M. Turner): La Chambre est-elle prête à se prononcer? Les députés ont entendu la motion. Plaît-il à la Chambre de l'adopter?